INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTRÉAL

Université de Montréal

PAR COURRIEL

Montréal, le 28 octobre 2026

OBJET : Réponse à votre demande d'accès à l'information du 3 octobre 2026

La présente est en réponse à votre demande d'accès à l'information reçue par l'Institut de cardiologie de Montréal (ICM) le 3 octobre dernier par courriel afin d'obtenir les renseignements suivants, en vertu de l'article 9 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

1. **Le taux de formation annuel pour chacune des formations obligatoires pour les trois dernières années (2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025);**

Formations	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Réalités autochtones	60,64%	74,83%	75,93%
SIMDUT	14,24%	15,89%	18,72%

2. **Le taux de formation sur la cybersécurité pour les mêmes périodes;**

Formations	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cybersécurité	46,06%	67,55%	69,89%

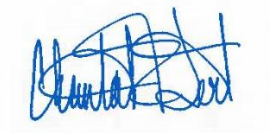
Veuillez noter que les taux mentionnés ci-haut concernent uniquement les employés actuellement actifs dans notre établissement. Ils excluent les employés qui ont quitté l'établissement après avoir suivi les formations obligatoires ainsi que les employés actifs mais ayant suivi les formations dans un autre établissement que l'ICM.

Ces exclusions s'expliquent par le fait que le compte de l'Environnement numérique d'apprentissage provincial (ENA) d'un employé est supprimé dès son départ de l'établissement. Par conséquent, les employés ayant quitté l'établissement ne sont plus pris en compte dans les taux présentés, même s'ils avaient suivi les formations obligatoires.

Conformément aux articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, L.R.Q., C.A-2.1*, vous disposez d'un délai de 30 jours pour demander la révision de cette réponse auprès de la Commission d'accès à l'information dont voici les coordonnées:

COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION
2045, rue Stanley, bureau 900
Montréal (Québec) H3A 2V4

Veuillez recevoir, nos plus cordiales salutations.



Chantal Robert
Directrice des ressources humaines et des affaires juridiques
Responsable des demandes d'accès à l'information